

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
SYNDICAT DE SECHEMAILLES

Nombre de Membres en exercice : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DU PLAN D'EAU DE SECHEMAILLES**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le douze avril à quatorze heures, le Comité Syndical convoqué une seconde fois sans exigence de quorum, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Anne-Marie AUBESSARD, Présidente.

Date de la convocation : 6 avril 2024

Etaient présents : Anne-Marie AUBESSARD, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Jean-Pierre SAUGERAS, Maurice TINDELIERE

Avait donné procuration : Dominique LIEBERT à Anne Marie AUBESSARD

Etaient absents non représentés : Laurent SAUGERAS, Régis HOUBIGAND, Alain VERMOREL

Secrétaire de séance : Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE

**Objet : Compte Administratif 2023 – affectation des résultats**

2024-07

Les Membres du Comité Syndical, après avoir entendu le Compte Administratif 2023 du Syndicat, considérant les éléments suivants :

**Solde d'exécution de la section d'investissement – année 2023**

Résultat de l'exercice	22 208.12
Résultat antérieur	-60 360.44
Solde d'exécution cumulé	-38 152.32

**Restes à réaliser** -33 769.82

**Besoin de financement de la section d'investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé	-38 152.32
Rappel du solde des restes à réaliser	-33 769.82
Besoin de financement de l'investissement	71 922.14

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	61 166.74
Résultat antérieur	90 542.12
Total à affecter	151 708.86

décident, à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du compte 1068 au BP 2024)	71 922.14
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 (ligne 002 report à nouveau créditeur)	79 786.72

REÇU LE

16 AVR. 2024

Pour extrait conforme,  
Meymac, le 12/04/2024

La secrétaire de séance,

Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE

Le Président de séance,

Jean-Pierre SAUGERAS

